



FLASH INFO MAI 2020

FIN DE LA PERIODE DE CONFINEMENT : OUI MAIS MAINTIEN DES GESTES BARRIERES

Vous avez tous entendu que le confinement cesse le 11 mai prochain. Mais que faire après ?

En effet, la fin du confinement ne veut pas dire que le COVID-19 est éradiqué. Pour l'heure, il s'agit d'une levée progressive du confinement. Aussi, nous vous rappelons qu'il faut continuer à mettre en place les gestes barrières : se laver régulièrement les mains au savon, porter un masque et tousser dans votre coude.

Il est aussi recommandé aux personnes vulnérables de rester si possible à leur domicile. Il vous est rappelé qu'en cas de besoin, la mairie est joignable pour vous aider à trouver une solution par téléphone au **04 73 68 72 32** ou par mail mairie.crevantlaveine@wanadoo.fr

DISTRIBUTION DE MASQUES AUX HABITANTS

La mairie va vous distribuer des masques. Vous devriez donc bénéficier **gratuitement** de **trois** masques.

- Un masque de la région qui est attendu au cours de la semaine prochaine. Celui-ci est en tissu, lavable et est conforme aux normes AFNOR. Les adultes et les adolescents (à partir de 12 ans) en seront destinataires. Ces masques seront déposés dans votre boîte aux lettres par les conseillers de secteur. Ils sont emballés individuellement sous plastique avec une notice (si vous rencontrez un problème, contactez la mairie)
- Un masque en tissu par le département. Pour l'heure, pas plus d'information quant à la date de livraison et aux caractéristiques.
- Un masque par notre commune. Il en sera distribué un à chaque habitant (adultes et enfants). Nous n'avons pu obtenir qu'un seul modèle adulte. Nous envisageons cependant de délivrer ce modèle aux adultes et enfants. Ces masques devraient arriver début juin. Ce sont des masques en tissu lavables conformes aux normes AFNOR. Votre santé est notre priorité et nous avons donc décidé de vous protéger. Pour information : depuis le 15 mars et jusqu'à la fin du mandat, le maire et les adjoints ont fait le choix de ne pas percevoir d'indemnité afin de vous offrir ces masques. Par conséquent, cette dépense n'impactera pas le budget communal. Vous le recevrez à votre domicile.

CEREMONIE DU 8 MAI

Compte tenu de la pandémie sur notre territoire, il n'est pas envisageable de se réunir et de défilé pour le 75^e anniversaire de la victoire du 8 mai 1945.

Cependant, afin d'honorer la mémoire de nos soldats morts pour la France lors de la Seconde Guerre mondiale, une gerbe sera déposée le vendredi 8 mai 2020 à 11 heures au monument aux morts en présence du maire, du président de l'association des anciens combattants et d'un porte drapeau.

MISE EN PLACE DU NOUVEAU CONSEIL

Pour le moment, aucune date n'a été établie pour installer le nouveau conseil municipal. En attendant, l'actuelle équipe et la nouvelle travaillent de concert.

OUVERTURE DECHETERIE DE MARINGUES

La déchèterie de MARINGUES est ouverte uniquement sur rendez vous à prendre sur la plateforme en ligne www.sba63.fr ou rdv-decheterie.fr

REPRISE DE L'ÉCOLE

Comme vous le savez, l'État a déclaré que la reprise des cours se ferait le 11 mai 2020 pour les enseignants, le 12 mai 2020 pour les enfants de toutes les classes de primaire et de maternelle.

D'un commun accord avec l'équipe enseignante et la Mairie, il a été décidé de ne pas ouvrir l'école maternelle (PS-MS et GS). En effet, il nous est impossible de mettre en œuvre les réglementations gouvernementales, pour pouvoir accueillir les enfants dans de bonnes conditions sanitaires et de sécurité. Cette fermeture est valable jusqu'au 1er juin 2020. Selon l'évolution de la crise sanitaire cette fermeture sera prolongée ou non.

Pour l'école primaire : chaque classe pourra accueillir au maximum 15 élèves . Selon le nombre d'enfants présents à l'école, l'équipe enseignante organisera la répartition des élèves et les classes seront réaménagées pour assurer les critères de distanciation. Chaque enfant aura sa table attitrée, il devra apporter une bouteille d'eau et une boîte de mouchoirs et son propre matériel complet (aucun prêt).

L'accueil des enfants du personnel prioritaire (personnel soignant, policier gendarme, enseignant, AESH, personnel communal, etc...) sera assuré quel que soit leur niveau scolaire (maternelle ou primaire).

La garderie du matin, de fin d'après- midi et la cantine scolaire seront réservées uniquement aux familles dont les deux parents travaillent ou aux familles monoparentales travaillant. Cette condition permettra de garantir la distanciation physique. Les récréations seront prises classe par classe afin de limiter le nombre d'enfants dans la cour de récréation.

La cantine sera assurée avec des menus simplifiés et une organisation permettant le respect des règles sanitaires en vigueur.

Des règles de sécurité sont mises en place au sein de l'établissement scolaire pour veiller à la santé des enfants, des enseignants et du personnel communal. Dès le début du confinement, un nettoyage et une désinfection du groupe scolaire ont été réalisés. Cette opération sera accomplie chaque jour durant cette pandémie selon le protocole fourni par l'éducation nationale et le préfet

MARCHE ALIMENTAIRE DOMINICAL

Depuis mi-avril, vous avez pu voir qu'une vente de produits locaux a été mise en place, le dimanche matin sur le parking du pôle commercial, pour soutenir les agriculteurs de notre commune. Selon les instructions préfectorales instaurées durant ce confinement, il avait été demandé de limiter les vendeurs par mesure de sécurité.

A compter du 17 mai prochain, le marché va évoluer avec la mise en place d'un marché alimentaire en développant et variant les exposants (vente de légumes, mais aussi de fromages, de charcuterie...).

Ce marché permettra ainsi à chacun de faire ses courses mais sera aussi un moment de partage et de convivialité entre les habitants sur ce parking.

REOUVERTURE DE LA MAIRIE ET DE L'AGENCE POSTALE

A compter du 11 mai, la mairie reprend ses horaires habituels. Le secrétariat recevra les personnes sur rendez vous (04.73.68.72.32 ou mairie.crevantlaveine@wanadoo.fr) pour respecter les règles de sécurité et les gestes barrières.

Bien qu'il y ait des absences parmi le personnel communal, l'ouverture de l'agence postale aura lieu les lundi - mercredi et vendredi de 9 heures à 12 heures en respectant bien les règles de sécurité et les gestes barrières (horaires en vigueur jusqu'au 1^{er} juin).

Bonne lecture et prenez soin de vous et de vous proches !